

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :

En exercice 27
Présents 21
Votants 27
Quorum 14

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202855-20251013-DCM_2025_10_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2025

L'an deux mille vingt cinq

Le : 13 octobre 2025

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian SOULIER, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 octobre 2025

PRESENTS Christian SOULIER, Gérard DI FRUSCIA, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Sébastien OLIVIER, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Yves LE GRIEL, Alain MAISSE, Françoise BUSALLI, Guylaine FAYOLLE, Nathalie FERNANDEZ, Cyrille GENEVRIER, Charlélie ARNAUD, Martine MEILLIER, André GACHET, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Christophe CAVE, Sébastien DE ARAUJO, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Pierre MARCOUX, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Nathalie CHARLES, Cyril RONZE, Marine TOINON.

POUVOIRS : Pierre MARCOUX à Sébastien OLIVIER, Christine FELIX à Gérard DI FRUSCIA, Angelo MANIERI à Véronique GENEVRIER, Nathalie CHARLES à Christian SOULIER, Cyril RONZE à Françoise BUSALLI, Marine TOINON à Annie OSTARD.

SECRETAIRE : Cyrille GENEVRIER.

Délibération n°2025 10 16

OBJET COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE.

Depuis le conseil municipal du 10 juillet 2025, trois décisions ont été prises au titre de la délégation de pouvoirs accordée par le conseil municipal au maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

(2025/30) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/07/2025 : vente d'un terrain sur les parcelles cadastrées section E n°3258, E n°3262 et E n°3256 (1/5) situées «18 avenue Jean Moulin».

(2025/31) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/07/2025 :
vente de terrain suivant détails ci-dessous :

Section	N°	Lieudit	Surface
D	1059	LE BOURGEAT	00 ha 02 a 05 ca
D	1060	LE BOURGEAT	00 ha 59 a 36 ca
D	1068	LE BOURGEAT	00 ha 62 a 90 ca
D	1072	LE BOURGEAT	00 ha 61 a 46 ca
D	1073	LE BOURGEAT	00 ha 62 a 96 ca
D	1091	LE BOURGEAT	00 ha 46 a 69 ca
D	1563	LE BOURGEAT	00 ha 29 a 05 ca
D	1564	LE BOURGEAT	00 ha 73 a 22 ca
D	2170	LE BOURGEAT	00 ha 00 a 03 ca
D	2400	LE BOURGEAT	00 ha 04 a 72 ca
D	2669	LE BOURGEAT	00 ha 07 a 38 ca

Total surface : 04 ha 09 a 82 ca

Il est précisé que sur la commune de SAINT-ROMAIN-LE-PUY seules les parcelles D2170 et D2400 sont en zone U3.

(2025/32) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 10/07/2025 :
vente d'un terrain sur les parcelles cadastrées (en cours de détachement) section D
n°1512, D n°1514, D n°1516, D n°1583, D n°1555 et D n°1585 situées «La Gare / rue du
Huit Mai».

(2025/33) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 23/07/2025
: vente d'une maison sur la parcelle cadastrée section D n°506 située «2 chemin des
Landes».

(2025/34) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 01/08/2025 :
vente d'une maison sur les parcelles cadastrées section D n°2923, D n°2924, D n°2925
et D n°2563 (2/3 indivis) situées «43 rue de Terland».

(2025/35) Décision de non préemption (droit de préemption urbain) du 11/08/2025 :
vente d'un terrain sur la parcelle cadastrée section D n°3014 provenant D n°324 située
«3 Bis impasse des Tamaris».

Décision du Maire (2025/04) : prise en charge des frais de formation de Mme COSTOLI L., placée actuellement en Période de Préparation de Reclassement (PPR).

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire.

Suivent les signatures,
Copie certifiée conforme,
Saint-Romain-le-Puy, le 22 octobre 2025
Christian SOULIER, Maire



Le Secrétaire de séance,
Cyrille GENEVRIER



Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture
le : 13-10-2025
Publié ou Notifié
le : 13-10-2025